

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION N° DEL003-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Reprise anticipée du résultat 2012 sur le budget principal de 2013

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2012 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître un excédent de 3 047 467,33 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 455 494,26 € pour la section d'investissement.

- Section de fonctionnement :
Dépenses 2012 : 7 112 860,44 €
Recettes 2012 : 7 882 773,02 €

Excédent de l'exercice 2012 : 769 912,58 €
Excédent de clôture 2012 : 3 047 467,33 €

- Section d'investissement
Dépenses 2012 : 1 483 479,97 €
Recettes 2012 : 1 469 347,28 €
Déficit de l'exercice 2012 : 14 132,69 €
Excédent de clôture 2012 : 455 494,26 €

En conséquence, il est proposé

- d'intégrer des restes à réaliser 2012 : dépenses : 482 640,23 €
- d'affecter la somme de 27 145,97 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser
- d'affecter pour la section de fonctionnement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 3 020 321,36 €
- d'affecter pour la section d'investissement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 455 494,26 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2012 pour le budget principal de la ville de 2013

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.